



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Malartic du lundi, le 13 décembre 2010, tenue à la salle de spectacles Meglab au Centre culturel et récréatif situé au 550, 4e Avenue à Malartic à compter 20 h 00

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2010;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2010;

**RÉSOLUTION
2010-12-576**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.4.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2010;
- 1.5.- Contrat de publicité annuel 2011 avec le P'tit Journal de Malartic;
- 1.6.- Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011;
- 1.7.- Avis de motion afin de modifier le règlement concernant la régie interne des séances du Conseil;
- 2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 2.1.- Adoption du règlement numéro 749 concernant le traitement des élus municipaux;
- 2.2.- Point d'information : subvention à la construction neuve et aide aux personnes relocalisées;
- 3.0.- **URBANISME**
- 3.1.- Dérogation mineure de Me Paul Hallé pour monsieur Rosaire Grenier et madame Estelle St-Pierre : 381, rue des Pins ;
- 3.2.- Dérogation mineure de Me Paul Hallé pour madame Sally Allard : 701-705, avenue Chartier ;
- 3.3.- Dérogation mineure de Me Paul Hallé pour monsieur Joël Landry : 394, rue Armand-Dumas ;
- 3.4.- Adoption du contrat concernant le contrôle des chiens et des chats sur le territoire de la Ville de Malartic;
- 3.5.- Demande de barrage routier : Prévention du suicide de Malartic ;
- 3.6.- Offre d'achat d'une portion de terrain de monsieur Michel Chartier et madame Gabrielle Boucher;
- 3.7.- Acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec : futur site du Festival Western;
- 4.0.- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 4.1.- Adoption du règlement 757 abrogeant le règlement 737 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement commercial et résidentiel;
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Demande d'appui de l'Indice Bohémien;
- 5.2.- Lettre de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois : utilisation de l'aréna pour le programme sports-études hockey;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1. Réception définitive des travaux, pavage, trottoir, bordure, rue Jacques-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Cartier, avenue Quebeco par Construction Norascon ;

- 7.2.- Recommandation de paiement no 1 à Lumen : Fourniture d'équipements pour le réaménagement de la rue Royale;
- 7.3.- Réception provisoire lot 1 : Désaffectation quartier Sud – Récupération article : quartier Sud ;
- 7.3.1.- Réception provisoire lot 2 : Désaffectation quartier Sud – Condamnation conduite et ruelle de la Paix/Royale : quartier Sud;
- 7.3.2.- Réception provisoire lot 3 : Réfection de la ruelle du Parc/Fournière : quartier Sud;
- 7.3.3.- Réception provisoire lot 4 : Réfection de la rue Hochelaga : quartier Sud;
- 7.3.4.- Réception provisoire lot 5A : Réfection de la voirie, bordure, trottoir et aires de repos de la rue de la Paix : quartier Sud;
- 7.3.5.- Réception provisoire lot 5B : Pavage de la rue de la Paix et la piste cyclable: quartier Sud;
- 7.3.6.- Réception provisoire lot 6 : Éclairage décoratif de la rue de la Paix et piste cyclable: quartier Sud;
- 7.4.- Autorisation de paiement no 3 à Construction Norascon inc. : Réaménagement de la rue Royale entre la rue des Pins et l'avenue Fournière;
- 7.5.- Autorisation de paiement no 4 à Lamothe Division Sintra inc. : Réaménagement de la rue Royale;
- 7.6.- Autorisation de paiement no 1 à L. Fournier & Fils inc.. : Réfection complète avenue Fournière et des Érables;
- 7.7.- Autorisation de paiement no 2 à Galarneau Entrepreneur Général inc: Réfection ruelle 2010;
- 8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 8.1.- Adoption de l'entente cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie avec les municipalités de la MRC La Vallée-de-l'Or;
- 9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 9.1.- Nomination des membres : Commission des loisirs et du tourisme;
- 9.2.- Nomination des membres : Commission de la culture et de la qualité de vie des citoyens;
- 10.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 10.1.- Demande d'aide financière Groupe Soleil : Fête de Noël;
- 11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 12.0.- **CORRESPONDANCE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2010-12-577

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2010, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-12-578

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2010, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-12-579

1.4.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2010, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-12-580

1.5.- Contrat de publicité annuel 2011 avec le P'tit Journal de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONCLURE avec le P'tit Journal de Malartic un contrat de publicité pour une durée d'un an, format au choix, couleur ou noir et blanc, avec 12% de rabais sur le prix régulier;

QUE la greffière soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ledit contrat;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2010-12-581

1.6.- Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011 soit : deux séances ordinaires par mois, les 2^e et 4^e lundi de chaque mois à l'exception du mois de décembre où une seule séance ordinaire sera tenue le 2^e lundi du mois, tel que plus amplement détaillé dans le calendrier joint à la présente résolution.

Adoptée.

1.7.- Avis de motion afin de modifier le règlement concernant la régie interne des séances du Conseil

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement concernant la régie interne des séances du Conseil.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2010-12-582

2.1.- Adoption du règlement numéro 749 concernant le traitement des élus municipaux

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

D'ADOPTER le règlement 749 concernant le traitement des élus municipaux;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

2.2.- Point d'information : subvention à la construction neuve et aide aux personnes relocalisées

Que cette année, la Ville de Malartic en vertu du programme de subvention pour la construction résidentielle, a versé un montant de 59 678 \$ et pour le programme d'aide financière pour les immeubles résidentiels relocalisés, c'est un montant de 37 336\$ qui a été versé.

3.0.- URBANISME

RÉSOLUTION
2010-12-583

3.1.- Dérogation mineure de Me Paul Hallé pour monsieur Rosaire Grenier et madame Estelle St-Pierre : 381, rue des Pins ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 381 rue des Pins, Malartic (lot 30-1-6 et 30-3-41 rang 1 Canton Malartic) suite au certificat de localisation de Benoit Sigouin, arpenteur-géomètre ;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation révèle certaines dérogations mineures au règlement de lotissement dont une largeur arrière de ±12,94 mètres au lieu de 15,0 mètres pour un lot étant destiné à



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

un usage résidentiel unifamiliale ou bifamiliale ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une largeur arrière $\pm 12,94$ mètres pour un lot étant destiné à un usage résidentiel unifamilial ou bifamilial, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-584**

**3.2.- Dérogation mineure de Me Paul Hallé pour madame Sally Allard :
701-705, avenue Chartier ;**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 701-705 avenue Chartier, Malartic (lot #4 063 427, Cadastre du Québec) suite au certificat de localisation de Benoit Sigouin, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation amenait certaines dérogations mineures au règlement d'urbanisme dont une distance de ± 56 cm du bâtiment principal pour une construction d'utilité au lieu de 3 mètres de tout bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un permis a été émis pour la construction de ce bâtiment d'utilité (#2009-049) ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une distance de ± 56 cm du bâtiment principal pour une construction d'utilité, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-585**

**3.3.- Dérogation mineure de Me Paul Hallé pour monsieur Joël Landry :
394, rue Armand-Dumas**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 394-396 rue Armand-Dumas, Malartic (lot 30-3-51 rang 1 canton Malartic) suite au certificat de localisation de Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation amenait certaines dérogations mineures au règlement d'urbanisme dont une remise en cour avant au lieu de la cour arrière et une superficie de $\pm 537,5$ m² au lieu de 540m² pour un lot étant destiné à un usage résidentiel unifamilial ou bifamilial ;

CONSIDÉRANT QU'aucun permis n'a été émis pour la remise ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE REFUSER la dérogation mineure pour la remise ;

D'AUTORISER une superficie de $\pm 537,5$ m² pour un lot étant destiné à un usage résidentiel unifamilial ou bifamilial, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-586**

3.4.- Adoption du contrat concernant le contrôle des chiens et des chats sur le territoire de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat de contrôle des chiens et des chats à l'entreprise Animalerie Benji au coût de 6 360 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011;

QUE le maire ou maire suppléant et greffier ou greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat préparé à cet effet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-587**

3.5.- Demande de barrage routier : Prévention du suicide de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'organisme Prévention du suicide de Malartic à tenir une activité de financement le 3 février 2011 de 15h et 18h aux coins des rues Érables et Royale ainsi qu'aux coins de des rues Centrale et Royale, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-588**

3.6.- Offre d'achat d'une portion de terrain de monsieur Michel Chartier et madame Gabrielle Boucher

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par monsieur Michel Chartier et madame Gabrielle Boucher, propriétaires du 630 rue Laval, Malartic pour acheter une parcelle de la rue Lasalle (lot #3 001 156, Cadastre du Québec) située à l'arrière de leur propriété ;

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés voisines ont déjà acquis le résiduel de leur propriété sur la rue Lasalle dans les années 90 ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE une parcelle de terrain de la rue Lasalle adjacent à leur terrain soit 6,10 mètres par 22,87 mètres en autant qu'il n'y ait aucun services municipaux sur cette parcelle, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

D'AUTORISER M. le maire ou le maire suppléant et Mme la greffière ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic un acte de vente pour une parcelle de la rue Lasalle (lot #3 001 156, Cadastre du Québec) située à l'arrière de leur propriété située au 630, rue Laval au coût de 2 730 \$ plus taxes conditionnellement à ce que les acheteurs :

PROCÈDENT au cadastre des lots scindés, et ce, à leur frais;

PAIENT les frais de notaire et autres charges nécessaires;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-12-589

3.7.- Acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec: futur site du Festival Western

CONSIDÉRANT QUE le site du Festival Western doit être déménagé vu le projet de déviation de la route 117 par la Corporation minière Osisko;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE une demande pour l'acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec pour fins de parc d'une partie des lots suivants : #3 163 025, #3 553 822, #2 999 412, #3 891 312 du Cadastre du Québec à Malartic pour l'aménagement du site du Festival Western, tel que décrit au plan joint à la présente résolution;

DE PAYER tous les frais se rattachant à ladite transaction et que Mme Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme, soit la répondante auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec pour ce dossier;

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire, afin de procéder à la rédaction de cet acte et M. Marc Bergeron, Arpenteur-géomètre, pour le cadastre;

QUE Monsieur le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic tous documents relativement à cette transaction;

QUE tous les frais reliés à la présente résolution soit refacturés à la Corporation minière Osisko;

QU'une bordure d'arbres soit laissée en place ou replantée le long de la future route 117 dans le but de bloquer la vision sur le parc de la 117 ;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION
2010-12-590

4.1.- Adoption du règlement 757 abrogeant le règlement 737 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement commercial et résidentiel

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ADOPTER le règlement 757 abrogeant le règlement 737 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement commercial et résidentiel, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Demande d'appui de l'Indice Bohémien

CONSIDÉRANT QUE le journal culturel l'Indice Bohémien ont fait une demande d'appui à la Ville de Malartic dans le cadre de leur demande de financement pour le développement et la consolidation de leur journal ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic croit à l'importance de la culture et que le journal l'Indice Bohémien est une bonne façon de diffusion, d'information et de promotion pour la culture ;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le journal l'Indice Bohémien dans leur demande de financement pour le développement et la consolidation de leur journal;

Adoptée.

5.2.- Lettre de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois : utilisation de l'aréna pour le programme sports-études hockey

CONSIDÉRANT QUE suite à différentes rencontres intervenues entre la Ville de Malartic et la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois relativement à l'utilisation par les élèves de Malartic du Centre Michel Brière et plus particulièrement pour le programme sports-études hockey (Midget espoir et Bantam) ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et le gestionnaire du Centre Michel Brière ont accepté de contribuer financièrement pour un montant de 10 000 \$ chacun pour l'année 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Michel Brière facturera les heures de glace à la Ville de Malartic au 2/3 du coût jusqu'à concurrence de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour les années 2011 à 2015, qu'une activité de financement devra être réalisée par la Ville de Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les obligations des parties devront faire partie d'une entente écrite ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

RÉSOLUTION
2010-12-591

RÉSOLUTION
2010-12-592



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER M. le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer une entente avec le gestionnaire du Centre Michel Brière et la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour autoriser l'accès aux élèves des institutions scolaires de Malartic au Centre Michel Brière et plus particulièrement pour le programme sports-études hockey (Midget espoir et Bantam) ;

QUE la Ville de Malartic accepte d'assumer un montant maximum de 10 000 \$ pour l'année 2010-2011 ;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Réception définitive des travaux, pavage, trottoir, bordure, rue Jacques-Cartier, avenue Quebeco par Construction Norascon inc.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage, trottoir et de bordure sur la rue Jacques-Cartier effectués par l'entreprise Construction Norascon inc. ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE le Service technique recommande l'acceptation des travaux définitifs ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER M. Eric Cloutier, directeur du Service technique, à signer le certificat de réception définitif des travaux de pavage, trottoir et de bordure sur la rue Jacques-Cartier réalisés par l'entreprise Construction Norascon inc. ;

D'AUTORISER Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière à rembourser Construction Norascon inc. la retenue prévue au contrat ;

Adoptée.

7.2.- Recommandation de paiement no 1 à Lumen : Fourniture d'équipements pour le réaménagement de la rue Royale

CONSIDÉRANT la demande de paiement de Lumen pour la fourniture d'équipements pour le réaménagement de la rue Royale;

CONSIDÉRANT QU'une retenue spéciale est prise pour les frais encourus vu les retards de livraison;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 1 à Lumen pour la fourniture d'équipements pour le réaménagement de la rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-12-593

RÉSOLUTION
2010-12-594



RÉSOLUTION
No de résolution
2010-12-595

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

7.3.- Réception provisoire lot 1 : Désaffectation quartier Sud – Récupération articles : quartier Sud

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par monsieur Réjean Fournier, ingénieur de la firme d'ingénierie Genivar d'accepter la réception provisoire ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception provisoire lot 1 pour la désaffectation du quartier Sud – récupération d'articles qui a été effectuée tel que vérifié par la firme d'ingénierie Genivar;

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directeur du Service technique à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-12-596

7.3.1.- Réception provisoire lot 2 : Désaffectation quartier Sud – Condamnation conduite et ruelle de la Paix/Royale : quartier Sud

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par monsieur Réjean Fournier, ingénieur de la firme d'ingénierie Genivar d'accepter la réception provisoire ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception provisoire lot 2 pour la désaffectation du quartier Sud – condamnation conduite et ruelle de la rue de la Paix/Royale qui a été effectué tel que vérifié par la firme d'ingénierie Genivar;

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directeur du Service technique à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-12-597

7.3.2.- Réception provisoire lot 3 : Réfection de la ruelle du Parc/Fournière : quartier Sud

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par monsieur Réjean Fournier, ingénieur de la firme d'ingénierie Genivar d'accepter la réception provisoire ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception provisoire lot 3 pour la réfection de la ruelle de l'avenue du Parc/Fournière qui a été effectuée tel que vérifié par la firme d'ingénierie Genivar;

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directeur du Service technique à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**RÉSOLUTION
2010-12-598**

7.3.3.- Réception provisoire lot 4 : Réfection de la rue Hochelaga : quartier Sud

Adoptée.

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par monsieur Réjean Fournier, ingénieur de la firme d'ingénierie Genivar d'accepter la réception provisoire ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception provisoire lot 4 pour la réfection de la rue Hochelaga qui a été effectuée tel que vérifié par la firme d'ingénierie Genivar;

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directeur du Service technique à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-599**

7.3.4.- Réception provisoire lot 5A : Réfection de la voirie, bordure, trottoir et aires de repos de la rue de la Paix : quartier Sud

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par monsieur Réjean Fournier, ingénieur de la firme d'ingénierie Genivar d'accepter la réception provisoire ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception provisoire lot 5A pour la réfection de la voirie, bordure, trottoir et aires de repos de la rue de la Paix qui a été effectuée tel que vérifié par la firme d'ingénierie Genivar;

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directeur du Service technique à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-600**

7.3.5.- Réception provisoire lot 5B : Pavage de la rue de la Paix et la piste cyclable: quartier Sud

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par monsieur Réjean Fournier, ingénieur de la firme d'ingénierie Genivar d'accepter la réception provisoire ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception provisoire lot 5B pour le pavage de la rue de la Paix et la piste cyclable qui a été effectué tel que vérifié par la firme d'ingénierie Genivar;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directeur du Service technique à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-601**

7.3.6.- Réception provisoire lot 6 : Éclairage décoratif de la rue de la Paix et piste cyclable: quartier Sud

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par monsieur Réjean Fournier, ingénieur de la firme d'ingénierie Genivar d'accepter la réception provisoire ;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception provisoire lot 6 pour l'éclairage de la rue de la Paix et de la piste cyclable qui a été effectué tel que vérifié par la firme d'ingénierie Genivar;

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directeur du Service technique à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-602**

7.4.- Autorisation de paiement no 3 à Construction Norascon inc. : Réaménagement de la rue Royale entre la rue des Pins et l'avenue Fournière

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 3 de Construction Norascon inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale entre la rue des Pins et l'avenue Fournière;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 3 à Construction Norascon inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale entre la rue des Pins et l'avenue Fournière conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-603**

7.5.- Autorisation de paiement no 4 à Lamothe Division Sintra inc. : Réaménagement de la rue Royale

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 4 de Lamothe Division Sintra inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 4 à Lamothe Division Sintra inc. pour



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

les travaux de réaménagement de la rue Royale conditionnellement à la réception des quittances ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-604**

7.6.- Autorisation de paiement no 1 à L. Fournier & Fils inc. : Réfection complète avenue Fournière et des Érables

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 1 de L. Fournier & Fils inc. pour les travaux de réfection complète de l'avenue Fournière et de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 1 à L. Fournier & Fils inc. pour les travaux de réfection complète de l'avenue Fournière et de la rue des Érables conditionnellement à la réception des quittances ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-605**

7.7.- Autorisation de paiement no 2 à Galarneau Entrepreneur Général inc.: Réfection ruelle 2010

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 2 de Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection ruelle 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 2 à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection ruelle 2010 conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

**RÉSOLUTION
2010-12-606**

8.1.- Adoption de l'entente cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie avec les municipalités de la MRC La Vallée-de-l'Or

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a transmis une entente cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie entre les municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la municipalité de Rivière-Héva ont entre-elles une entente de protection incendie ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE MODIFIER l'entente cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie pour ajouter l'entente qui existe entre la Ville de Malartic et la municipalité de Rivière-Héva;

D'AUTORISER M. le maire ou maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat préparé à cet effet;

Adoptée.

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Nomination des membres : Commission des loisirs et du tourisme

CONSIDÉRANT la refonte des commissions, il y a lieu de renommer les membres;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Martin Ferron en tant que président, Daniel Magnan, Guy Morrissette, Marie-Lise Lecompte, Daniel Bouffard, Cindy Kim Turpin et Jean Massicotte sur la Commission des loisirs et du tourisme de la Ville de Malartic;

Adoptée.

9.2.- Nomination des membres : Commission de la culture et de la qualité de vie des citoyens

CONSIDÉRANT la refonte des commissions, il y a lieu de renommer les membres;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Daniel Magnan, Sylvie Daigle, Guy Morrissette, Jean Turgeon, Nathalie Chouinard, Diane Dubeau, Ginette Palin, et Tommy Auger Cadieux sur la Commission de la culture et de la qualité de vie des citoyens de la Ville de Malartic;

Adoptée.

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.1.- Demande d'aide financière Groupe Soleil : Fête de Noël

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER la somme de 100 \$ à Groupe Soleil pour la fête de Noël;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-12-607

RÉSOLUTION
2010-12-608

RÉSOLUTION
2010-12-609



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2010-12-610

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0. CORRESPONDANCE

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h45

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.



ANDRÉ VEZEAU
MAIRE



ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE